

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET A L'ATTENTION DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX



PROJET HERITAGE SPORT ET HANDICAP



DATE LIMITE DE REPONSE : 12 AVRIL 2021

Table des matières

PRESENTATION DU PROJET	1
LE CAHIER DES CHARGES	3
Les conditions de candidature.....	3
Les critères de sélection.....	3
La méthodologie.....	3
L'engagement attendu.....	3
Les modalités de réponse.....	4
FORMULAIRE DE CANDIDATURE	5
FICHE DE PRESENTATION DES PRINCIPAUX AXES DE LA POLITIQUE DU DEPARTEMENT EN MATIERE DE « SPORT ET HANDICAP »	6
FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET / D'UNE ACTION « SPORT ET HANDICAP » SUR LE TERRITOIRE DEPARTEMENTAL	7

PRESENTATION DU PROJET

les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 auront lieu en France, à Paris mais aussi dans plusieurs autres Départements. Cet événement exceptionnel est une occasion unique pour lancer une mobilisation nationale visant à favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap grâce au sport.

Alors même que de nombreuses études scientifiques ont démontré les impacts positifs et durables des activités physiques et sportives sur la santé et le bien-être des personnes en situation de handicap, moins de 5% de ces dernières sont aujourd'hui licenciées dans une association sportive. Or, cette situation ne s'explique pas seulement par les problématiques d'accessibilité et de disponibilité des infrastructures sportives. En effet, le paysage institutionnel du « parasport » est aujourd'hui relativement segmenté et les politiques sportives d'une part et de l'autonomie d'autre part sont

portées par des acteurs multiples et selon des modalités variées d'un territoire à l'autre. Les coopérations entre ces différents acteurs restent rares ou ponctuelles, peinant à faire du sport une dimension à part entière d'une politique territoriale de l'autonomie, capable d'accompagner les citoyens tout au long de leur vie.

Dans ce contexte, l'Assemblée des Départements de France (ADF) et le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) – qui viennent de nouer un partenariat – partagent une vision commune : les Départements, forts de leurs compétences en matière d'autonomie d'une part et de sport d'autre part, sont une clé de voûte de la structuration d'une véritable politique « sport et handicap » intégrée. Dès lors, comment accompagner les Départements à investir ce rôle ? Comment les Conseils départementaux peuvent-ils faciliter l'émergence d'un écosystème « institutionnel » fédérateur à même de faire du sport le quotidien des personnes en situation de handicap, et ce, quel que soit leur lieu de vie ? Comment articuler politiques liées à l'autonomie et politiques sportives ?

Ces questions ont fait l'objet d'un premier groupe de travail de préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques réuni par l'ADF et le CPSF le 13 mars 2019. Rassemblant plus de 20 Départements, et présidé par Bruno BELIN, Sénateur de la Vienne, les participants ont partagé l'ambition de l'ADF et du CPSF en faisant part notamment d'actions à succès d'ores et déjà déployées, et soulevant d'autres pistes possibles. Ces échanges doivent aujourd'hui être poursuivis, enrichis, et précisés opérationnellement. Le partage des pratiques et la réflexion sur les synergies possibles sont les premières étapes pour faire émerger cet écosystème fédérateur : que peuvent aujourd'hui entreprendre les Conseils départementaux ?

C'est pour répondre à ces questionnements que l'ADF et le CPSF ont décidé de lancer le « Projet Héritage Sport et Handicap ». Ce projet vise, en s'appuyant sur l'expérience de 4 territoires pilotes, à élaborer un guide de référence – qui sera diffusé à tous les Départements – pour développer la coopération « sport et handicap » dans les territoires et intégrer plus de sport dans la vie et les parcours des personnes en situation de handicap.

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise ainsi à identifier 4 Conseils départementaux volontaires pour travailler sur ce projet au travers de l'accueil et de la participation à des ateliers de travail réunissant les principaux acteurs des politiques sport et handicap sur leur territoire. Plus précisément, trois ateliers seront organisés dans chacun des Départements pilotes, entre mai et octobre 2021, pour travailler sur les thématiques suivantes :

- Atelier n°1 : réaliser un état des lieux de la coopération et des pratiques « sport et handicap » sur le territoire départemental
- Atelier n°2 : définir la cible à atteindre en matière de développement des politiques « sport et handicap »
- Atelier n°3 : élaborer un guide des actions pouvant être engagées pour améliorer l'articulation des politiques en faveur de l'autonomie et du développement des pratiques sportives

LE CAHIER DES CHARGES

Les conditions de candidature

1 – L'appel à manifestation d'intérêt est adressé à tous les Conseils départementaux métropolitains membres de l'Assemblée des Départements de France

2 – La manifestation d'intérêt doit intégrer :

- a) Une présentation succincte des principaux objectifs poursuivis et/ou des projets engagés par le Conseil départemental en matière de « sport et handicap »
- b) Une présentation d'un exemple de projet ou d'action significative déployée sur le territoire départemental en matière de « sport et handicap » et associant au moins deux acteurs de « catégorie » différente parmi la liste suivante : acteurs de l'autonomie (Direction de l'autonomie du Conseil départemental, MDPH , associations ou fédérations d'établissements et services médicaux sociaux...), acteurs du sport (Direction des sports du Conseil départemental, mouvement sportif...) et acteurs du « sport et handicap » (Fédération Française Handisport, Fédération Française du Sport Adapté...).

3 – Le Conseil départemental doit être en mesure de mettre à disposition des locaux pour accueillir les ateliers

Les critères de sélection

L'ADF et le CPSF s'attacheront à ce que les 4 candidatures retenues :

- reflètent la diversité des actions qu'il est possible de mettre en œuvre
- soient représentatives du territoire national en termes socio-démographique et géographique

Les résultats obtenus par les actions Sports et Handicap mentionnées par le Conseil départemental dans sa candidature ne seront pas pris en compte comme un critère de sélection.

La méthodologie

L'ADF et le CPSF sont accompagnés du cabinet ENEIS by KPMG pour l'animation de ce projet et la production des livrables.

Le pilotage du projet sera assuré par un Comité de pilotage composé de représentants de l'ADF, du CPSF, des Conseils départementaux pilotes et d'ENEIS by KPMG.

L'engagement attendu

Le Département s'engage à mettre à disposition de la collaboration :

- des ressources humaines :
 - les personnels des directions et services impliqués, prêts à participer aux différents temps du projet, à faire le lien avec les autres acteurs mobilisés et à assurer les productions attendues
 - un agent référent pour assurer le suivi du projet au sein du Conseil départemental
- la mobilisation des acteurs associés lors des ateliers, et éventuellement pour de l'appui à la production (relecture des livrables, amendements)
- le prêt de salles/ locaux équipés pour la tenue des 3 ateliers

Sur le plan financier, le Département prend à sa charge les frais de déplacement de son représentant à Paris en cas de réunion tenue exclusivement en présentiel.

Les modalités de réponse

Les Conseils départementaux peuvent manifester leur intérêt en adressant le formulaire de « candidature » ci-joint, dûment complété et avec les pièces demandées, en version électronique à l'attention de Madame Alyssia ANDRIEUX (Conseillère de l'ADF, en charge de l'Education, de la Jeunesse, du Sport, de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme) : alyssia.andrieux@departements.fr

La date limite d'envoi des dossiers est fixée **au 12 avril 2021**. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus par courriel auprès d'Alyssia Andrieux.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

NOM DE LA COLLECTIVITE :

NOM ET PRENOM (REFERENT OPERATIONNEL) :

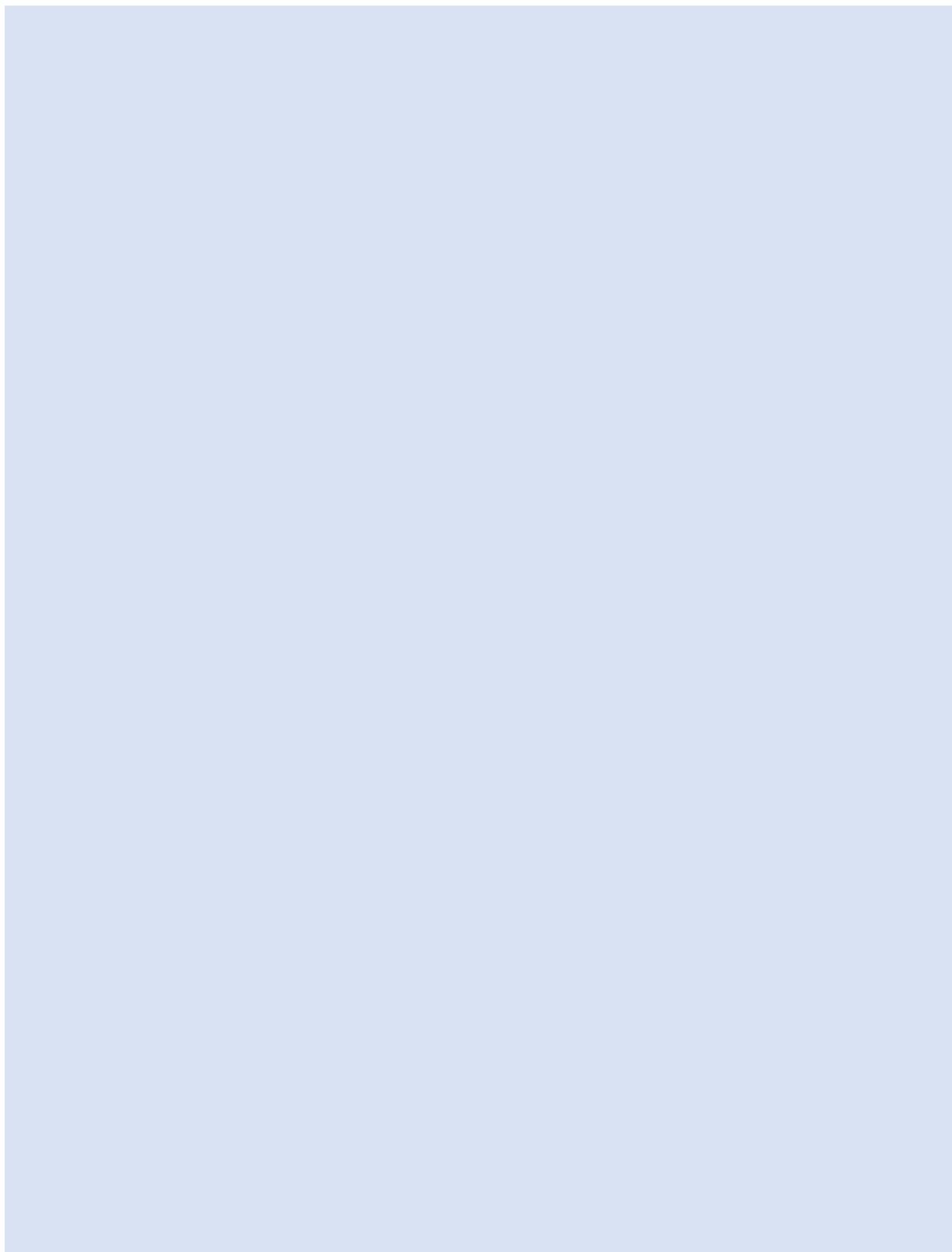
FONCTION :

SERVICE :

COURRIEL :

NUMERO DE TELEPHONE :

FICHE DE PRESENTATION DES PRINCIPAUX AXES DE LA POLITIQUE DU DEPARTEMENT EN MATIERE DE « SPORT ET HANDICAP »



FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET / D'UNE ACTION « SPORT ET HANDICAP » SUR LE TERRITOIRE DEPARTEMENTAL

INTITULE :

LES ACTEURS ASSOCIES

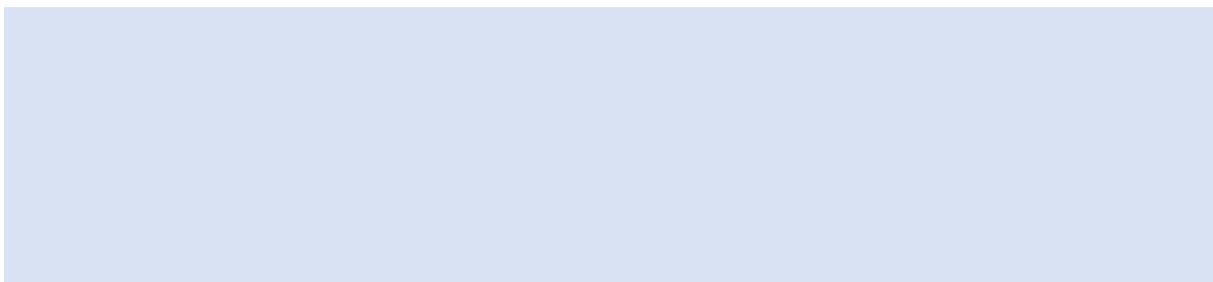
CATEGORIE DE L'ACTEUR PARTENAIRE (*sport ou handicap*) :

TYPE (*association, collectivité...*) :

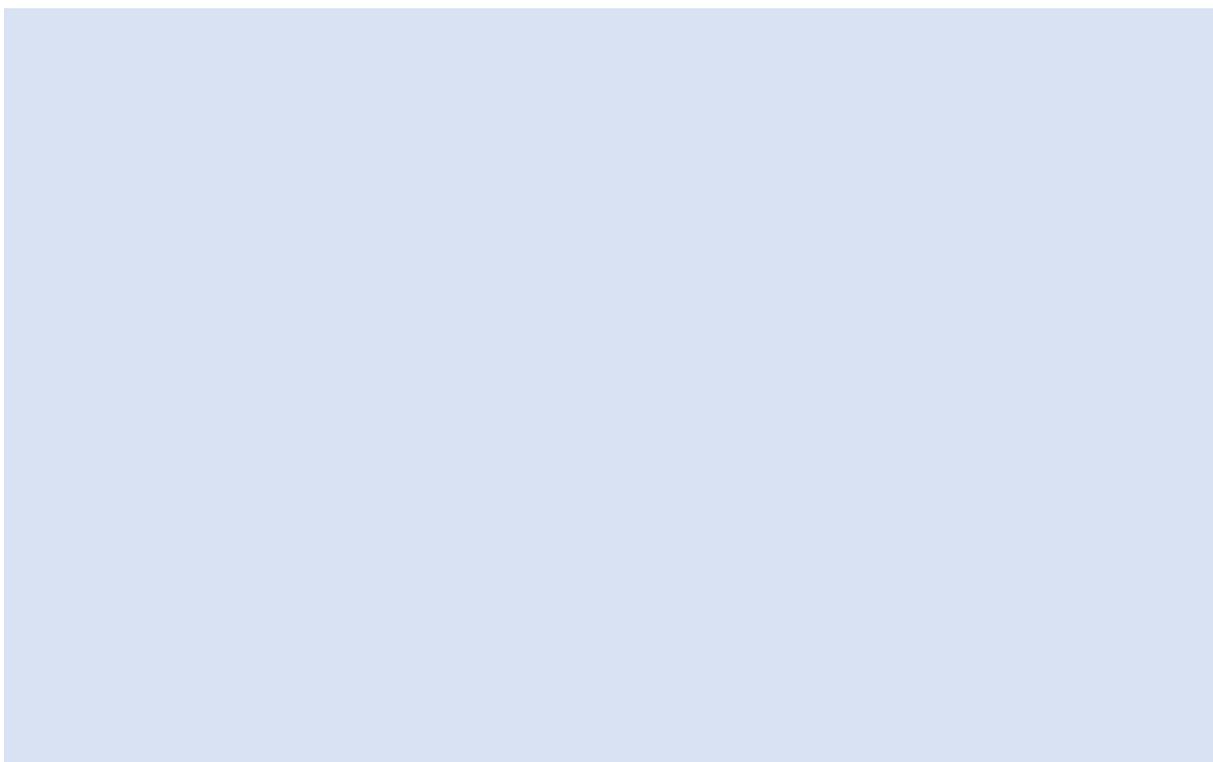
NOM DE L'ACTEUR PARTENAIRE :

FONCTION DU REFERENT OPERATIONNEL :

LES OBJECTIFS



LA METHODOLOGIE ET LES PRINCIPAUX TEMPS FORTS



LES MOYENS UTILISES (FACULTATIF)

